

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



Déclaration de Maladie

M22- 0027892

Optique 195211

Autres

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7743

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHIRIBI SAAD

Date de naissance : 22/12/49

Adresse : Résidence OCEAN PARK SIDI BOUZID APPT 3

DAR BOUZZED RABAT CASABLANCA

Tél. : 0661 102491

Total des frais engagés : 1203,60

Dhs

Dr. Aïcha AMAR
Endocrinologue

54, Angle Av. Oqba et Rue Ain Asserdoune
App. 9, Agdal - Rabat -
Tél: 05 37 77 72 00

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 02/08/2022

Nom et prénom du malade : CHIRIBI SAAD Age: 73

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : DT2 + Asthme

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

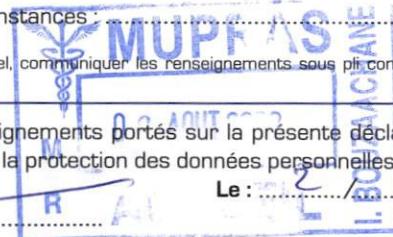
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 02/08/2022

Signature de l'adhérent(e) : SAAD RA



Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Adresses Mails utiles

- | | |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="radio"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/08/22	CS		7300 DH	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE OCEAN PALM HARIT NAJWA Docteur en Pharmacie	2/08/22	903,60
Ocean Palm GH3 Imm 14 MAG n°1 19 Route D'azemmour - Dar Boudza T +212 5 20 62 31 63 - INPE: 092103613		

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

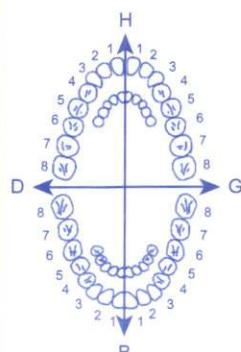
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

ODF PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		



(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Aïcha AMAR

SPÉIALISTE EN ENDOCRINOLOGIE DIABÉTOLOGIE,
MALADIES MÉTABOLIQUES ET NUTRITION
Diplômée des facultés de médecine
de Rabat et de Paris
Ancien Médecin au CHU Ibn Sina
de Rabat et des hôpitaux de Nancy



الدكتورة عائشة أumar

اختصاصية في أمراض الغدد والسكري
والتغذية و أمراض الأيض
خريجة كلية الطب بالرباط و باريس
طبيبة م سابقاً بالمركز الاستشفائي ابن سينا
بالرباط و مستشفى نانسي

LOT 220667
EXP 03 2025
PPV 107.60

LOT 220667
EXP 03 2025
PPV 107.60

RABAT LE :

02/08/2022

MR CHRAIBI SAAD

GlaicoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 218,00 DH
ID: 648345
Barcode: 6 118001 141876

- 107,60 x 2 • Stagid 700 mg - comprimé sécable
= 215,20 1 Comprimé, matin, midi pendant 3 mois
- 218,00 • Seretide aérosol 250µg/25µg - suspension pour inhalation
1 bouffée x 2/J x 03 mois
- 119,10 • Risonel 50 µg - suspension pour pulvérisation nasale
1 pulvérisation dans chaque narine x 2/j x 03 mois
- 265,00 • bandelettes réactives pour lecteur glycémique accu check 4
tests/j
pendant 3 mois
- 49,60 • D cure forte - ampoule
1 amp/mois x 03 mois
- 46,70 • Zyloric 100mg - comprimé
1 cp/J x 03 mois

PPV: 49,60 DH
LOT: 22001
EXP: 03/2025

N° du Lot: 21L495
Date Per: 11.2.24
P.P.V: 119,10 DH

LOT 213504
EXP 01 2026
PPV 46.70 DH

(01) PPV: 255,00 DHS

LOT (10) 26049641

2023-08-18

2021-11-19

UDI

PHARMACIE OCEAN PALM
HARIT NAJWA
Docteur en Pharmacie
Lot Ocean Palm GH3 Imm 14 MAG n°1
KM 19 Route D'azemmour - Dar Bouazza
Tél: +212 5 20 62 31 63 - INPE: 092103613

Dr. Aïcha AMAR
Endocrinologue
Angle AV. Oqba Ben Nafaa et Rue Aïn Asserdoune
Appart. 9 Agdal, Rabat
25.5.24 P7 72.00

0537 77 72 00

54, ANGLE AVENUE OQBA ET RUE AÏN ASSERDOUNE, APPT N° 9 AGDAL - RABAT

Dr.amar.endocrino@gmail.com